



13 juin 2018

La fille de Robert Boulin a donné une conférence de presse pour dénoncer la lenteur de la procédure.
(ROMUALD MEIGNEUX / SIPA)

Affaire de la mort suspecte du ministre Robert Boulin : « La vérité gêne »

Le dossier sur la mort suspecte du ministre de Valéry Giscard d'Estaing en 1979 a été rouvert en 2015. Mais le temps passe, et les témoins disparaissent : il y a urgence à les entendre, alerte sa fille.

Par VINCENT MONNIER

En trois ans, elle dit être passé « *de l'espoir* » à une « *légitime impatience* ». Ce mercredi, la fille de Robert Boulin, l'ancien ministre du Travail de Valéry Giscard d'Estaing, retrouvé mort le 30 octobre 1979 dans un étang de la forêt de Rambouillet dans des conditions des plus troubles, donnait une conférence de presse pour dénoncer l'inertie de la justice dans ce dossier. Une des principales affaires politico-judiciaires de la Ve République, marquée par des vols ou disparitions de scellés, des témoignages contradictoires et un épais halo de mystère. **Fabienne Boulin-Borgeat** nous a reçus au cabinet parisien de son avocate, **M^e Marie Dosé**.

En août 2015, une nouvelle instruction pour « *arrestation, enlèvement et séquestration suivi de mort ou assassinat* » avait été ouverte par le parquet de Versailles, à la suite d'une plainte déposée par la fille du ministre. À l'époque, la réouverture du dossier après plusieurs décennies de combat – en 1992, une ordonnance de non-lieu avait été rendue à la suite de la plainte pour homicide déposée par la famille en 1983 – avait fait naître beaucoup d'espoir chez Fabienne Boulin, laquelle soutient depuis de longues années que la mort de son père n'a rien d'un suicide, mais serait en réalité un assassinat politique sur fond de financements occultes des partis politiques. Des espoirs douchés depuis lors. « *La procédure patine* », regrette l'avocate. « *Or, le temps*

presse, le temps passe. Et, dans un dossier comme celui-là, on ne peut pas laisser le temps passer. » Fabienne Boulin explique :

« J'ai trop connu cela. J'ai laissé le temps pendant trois ans. Maintenant, ça suffit. La vérité gêne. »

Les témoins disparaissent

Depuis la réouverture du dossier Boulin, trois magistrats se sont succédé à l'instruction. Mais les investigations, elles, n'ont guère avancé. Sur la dernière année judiciaire, seules deux auditions auraient été menées dans cette affaire. *« La première concerne une personne déjà entendue à deux reprises. La seconde, un témoin entendu à sa demande pour contredire les informations d'un reportage consacré à l'affaire, diffusé dans 'Envoyé spécial' en octobre 2017 »*, regrette M^e Marie Dosé.

Selon cette dernière, les services d'enquêteurs seraient mobilisés depuis mars 2018 sur la retranscription du contenu de ce même reportage. *« Il faut être sérieux »*, tance Fabienne Boulin-Burgeat. *« Le plus urgent, ce n'est pas de retranscrire un reportage télé. »* Des demandes d'actes formulées par la fille du ministre et son avocate, notamment des auditions de témoins clés de l'époque, n'ont toujours pas obtenu de réponse. Or, l'affaire étant ancienne, les témoins en question vieillissent. Il y a urgence à les entendre.

En 2015, l'avocate avait demandé quelques 25 auditions. Depuis cette demande laissée sans réponse, une dizaine de ces personnes ne peuvent plus témoigner aujourd'hui devant un juge d'instruction, soit parce qu'elles sont décédées entre-temps, soit parce que leur état de santé ne le permet pas, comme **Jacques Chirac** ou **Christian Bonnet**, ministre de l'Intérieur au moment des faits, âgé de 97 ans. L'avocate explique :

« Le juge d'instruction n'a pas refusé ces auditions, il nous demande seulement d'être patient. Je sais que la justice manque de moyens et de temps. Mais on ne peut pas se contenter d'attendre dans ce dossier. »

Celle-ci s'apprête donc à saisir la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles afin que celle-ci *« fasse droit »* à ses demandes au plus vite. Elle espère une audience avant la fin de l'année et demandera à ce que celle-ci soit publique. L'avocate et sa cliente souhaiteraient également que l'instruction soit menée de manière collégiale, une façon d'accélérer la procédure. Fabienne Boulin-Burgeat avance :

« Une justice à laquelle on ne donne pas les moyens va nécessairement conforter la thèse, la thèse officielle, celle du suicide. »

La CIA a des documents

En février 2017, le juge chargé de l'instruction avait demandé la déclassification de documents classés *« secret défense »*. Le ministère de l'Intérieur a depuis répondu

qu'il n'existait pas de documents classifiés sur cette affaire dans ses archives. *« C'est étonnant, la CIA nous a confirmé détenir des documents toujours classifiés sur la mort de Robert Boulin, mais les services français, non »*, s'étonne M^e Marie Dosé.

Des documents issus de l'administration de la Place-Beauvau concernant l'affaire Boulin auraient toutefois été transmis aux Archives nationales, selon le ministère de l'Intérieur. *« Ça fait un an qu'une demande a été adressée au ministère de la Culture pour pouvoir accéder à ses documents, sans réponse à ce jour »*, s'étonne encore l'avocate. Les informations contenues dans ces documents pourraient pourtant entraîner de nouveaux actes de procédure. La fille de celui qui fut aussi l'ancien député-maire de Libourne considère :

« C'est quand même la première fois qu'un ministre est assassiné alors qu'il est en fonction. Cette affaire raconte la Ve République. »

Ou plutôt un pan de la V^e République, que certains ne souhaitent pas voir raconté. ■